

LE DÉVELOPPEMENT RURAL AU CŒUR DE L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE

INVESTIR DANS
L'ÉLEVAGE
ET LA PÊCHE



L'ÉLEVAGE, PILIER CENTRAL DU DÉVELOPPEMENT RURAL

4,6%
du PIB
National

21%
du PIB
Agricole

La République de Guinée est un pays à forte tradition pastorale.

L'élevage constitue, après l'agriculture, la deuxième activité du monde rural.

Il intéresse environ 300 000 éleveurs et leurs familles et procure des revenus à 30% de la population rurale.

Avec une contribution de 21% du PIB agricole et de 4,6% au PIB national, il représente un maillon important dans la lutte pour la réduction de la pauvreté et l'autosuffisance alimentaire dans le pays.

Le secteur de l'élevage bénéficie de plusieurs avantages concurrentiels capables d'en faire un secteur porteur de croissance à même de contribuer de façon substantielle à la sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté.

Les avantages concurrentiels du secteur de l'élevage

PÂTURAGES NATURELS RICHES

Une base productive constituée de pâturages naturels riches et variés d'environ 70 000 km² (27% de la totalité des terres.)



DIVERSITÉ DES CONDITIONS

Une diversité des conditions agro écologiques permettant une diversification des productions



UN CHEPTTEL SOLIDE ET RUSTIC

Un cheptel (bovins, ovins et caprins) constitué d'espèces et de races caractérisées par leur rusticité, et leur résistance à la trypanosomiase.



UNE DISPONIBILITÉ DE SOUS-PRODUITS

Une disponibilité de sous-produits agricoles et agro-industriels pour l'alimentation du bétail.



GRANDES RESSOURCES EN EAU

Des ressources en eau constituées de plusieurs bassins fluviaux pouvant contribuer à l'amélioration de l'abreuvement des animaux (1 165 cours d'eau);



Un secteur peu intensif avant 2010

Malgré ces nombreux avantages, avant 2010 le secteur, était peu intensif et caractérisé entre autres par :

- La faible capacité technique et managériale des organisations professionnelles d'éleveurs;
- L'insuffisance des aménagements pastoraux (points d'eau, pâturages améliorés...);
- L'inexistence d'un système de financement adapté au secteur de l'élevage;
- Le faible niveau de professionnalisation des éleveurs dans la conduite de leur élevage;
- La prédominance du système d'élevage traditionnel et le faible niveau de développement des filières courtes plus porteuses (élevage de petits ruminants, aviculture, porciculture, apiculture et mini-élevage);
- Le manque d'infrastructures de commercialisation du bétail et de la viande (un seul abattoir à Conakry vétuste et datant de 1963, absence de boucheries modernes, absence de parcs de transit pour le bétail)

DE VASTES RESSOURCES HALIEUTIQUES SOUS DIVERSES FORMES

Avec une façade maritime de 300 km et un plateau continental parmi les plus vastes de l'Afrique de l'Ouest (jusqu'à 80 mille marins des côtes), le potentiel halieutique exploitable de la Guinée est estimé entre 150 000 et 250 000 tonnes de poisson par an. Une mer peu agitée et profonde confère à la Guinée un potentiel intéressant pour la pratique de l'Aquaculture marine et un réseau hydrographique dense comportant 23 bassins fluviaux dont 9 nationaux et 14 transfrontaliers

La ressource halieutique se compose de quatre grands groupes d'espèces dont :

1. Les poissons pélagiques,
2. Les poissons de fond (démersaux),
3. Les céphalopodes
4. Les crevettes.

Le pays dispose également d'un potentiel aquacole estimé à 520 000 ha dont 140 000 ha de terre en mangrove et arrière mangrove, 200 000 ha de plaines alluviales fluviales. Les ressources maritimes sont exploitées par deux systèmes de production : la pêche industrielle et la pêche artisanale. Cette dernière couvre 80% des besoins des populations avec une consommation annuelle de poisson par habitant de 13 kg contre une moyenne sous-régionale de 20 kg.



La pisciculture une alternative durable pour faciliter l'accès au poisson pour tous

Le potentiel aquacole est jugé excellent dans la région de la Guinée Forestière (Sud-Est du pays) surtout pour la pisciculture en association avec le riz (Pisci-riziculture, un concept guinéen en expansion dans la sous-région), et en Basse Guinée (sur la côte Atlantique) pour le développement de la crevetticulture, de l'ostréculture, de la pisciculture marine et de valorisation des excavations minières. Il est jugé socio culturellement bon en Haute Guinée (Nord-Est du pays) pour le développement de la pisciculture dans les mares communautaires (plaines d'inondation) et économiquement intéressant dans étangs sur nappe et en géomembranne, et en Moyenne Guinée (Centre du pays) pour la pisciculture entrepreneuriale dans les cages flottantes dans les retenues de barrages agricoles et électriques.

DE NOMBREUSES REFORMES ENGAGEES

La vision du Président de la République est de faire évoluer le système d'élevage extensif traditionnel vers un système d'élevage intensif plus productif et économique.

En vue de concrétiser cette politique, le gouvernement a mené de nombreuses réformes depuis 2010.

SANTÉ ANIMALE



- Réhabilitation du laboratoire de diagnostic vétérinaire avec l'appui de l'USAID et de la FAO avec de nouvelles techniques de pointe pour diagnostiquer les maladies animales d'importance économique et les zoonoses prioritaires comme la rage, la brucellose, l'Anthrax, la grippe aviaire.
- Renforcement du réseau de laboratoire par la construction en cours des laboratoires régionaux de Kankan, Labé et Nzérékoré.
- Rénovation partielle et équipement des Centres d'Appui et de Démonstration de l'Élevage (CAE) de Boké et Famoïla (non rénovés depuis 1992 et 1998) dans le cadre du soutien au programme d'amélioration génétique du bétail.
- Construction à partir de 2019 à Kouria d'un laboratoire de niveau de performance très élevé répondant aux normes internationales (appui du Projet REDISSE de la Banque Mondiale).

INFRASTRUCTURES



- Un marché à bétail à vocation sous-régionale pour favoriser les échanges commerciaux du bétail entre la Guinée et des pays de la sous région (Sénégal, Gambie et Guinée Bissau) ;
 - 4 marchés à bétail préfectoraux construits et équipés à Beyla, Dinguiraye, Mandiana et Faranah ;
 - 4 aires d'abattage améliorées à Mamou, Gaoual, Beyla centre et Dinguiraye ;
 - 10 forages pastoraux équipés de système de pompage solaire réalisés dans les zones d'élevage de Gaoual et Dinguiraye.
- Un micro barrage pastoral a été également réalisé au CAE de Boké. Ces points d'eau sont les premiers du genre réalisés en Guinée pour soutenir l'abreuvement du bétail

LAIT ET PRODUITS LAITIERS



- Construction et équipement de 4 nouvelles mini-laiteries à Koumbia (Gaoual), Beyla centre, Marella (Faranah) et Dinguiraye centre ;
- Mise en place de 24 groupements féminins laitiers et de 4 comités de gestion pour l'exploitation des mini-laiteries et la commercialisation du lait ;
- Formation de 100 femmes en techniques de transformation laitière (conservation du lait, fabrication des produits laitiers tels que le yaourt, le fromage et le beurre de vache).

APPUI À L'ALIMENTATION DES ANIMAUX

- L'amélioration de 715 hectares de pâturages naturels par la technique de sursemis ;
- La mise en place de 40 ha de culture fourragère à base de panicum en milieu éleveur ;
- La sécurisation de 246 ha de pâturage par des clôtures faites de poteaux en béton et fils de fer barbelés au niveau des CAE de Boké et Famoïla. Ce genre de clôture était jadis inexistant ;
- La réalisation d'un schéma directeur d'aménagement et de gestion des espaces pastoraux comprenant 124 sites pour contribuer à la sédentarisation et à l'amélioration du climat de cohabitation entre les éleveurs et agriculteurs.
- Un code pastoral en cours d'élaboration.

APICULTURE



- Formalisation de 100 groupements d'apiculteurs
- Formation de 50 artisans et de 50 femmes pour la commercialisation du miel ;
- Fabrication et installation de 600 ruches kenyanes ;
- Installation et équipement de 10 mielleries.

DES INITIATIVES POUR RENFORCER L'ÉLEVAGE EN GUINÉE

Sous l'impulsion du Président de la République, le Professeur Alpha Condé, des initiatives ont été mises en place pour renforcer l'élevage en Guinée .

✓ INSÉMINATION ARTIFICIELLE BOVINE

par l'introduction de semence de races exotiques pour la production de métis (lait et viande). Fruit de la coopération guinéo-marocaine le programme va bénéficier à plus de 300 000 éleveurs. Sur les 40 inséminations réalisées à date le taux de réussite atteint 85%. 10 000 vaches seront inséminées en 2019.

+15%
de 2014 à 2018



✓ INTRODUCTION DE 445 GÉNITEURS PORCINS DE RACE PURE EXOTIQUE

venus de Côte d'Ivoire pour lutter contre les effets de la consanguinité dans les élevages de la Guinée Forestière et améliorer les performances de production. Repartis entre 100 fermiers, aux termes de 14 mois d'élevage, le taux de croissance enregistré est de 520,90%.

+15%
de 2014 à 2018



✓ INTRODUCTION DE 300 CHÈVRES DE RACE MARADI DU NIGER

pour améliorer la productivité des élevages caprins dans 21 préfectures. Un taux de mortalité de 25% est constaté au niveau des élevages à cause des problèmes d'adaptation climatique et alimentaire, soit 74 morts. Les 223 chèvres vivantes s'adaptent mieux et commencent à se reproduire.

+13%
de 2014 à 2018



✓ INTRODUCTION DE 5 000 POULES DE RACE WASSACHÏÈ DU MALI

en appui à 120 groupements d'intérêt général de jeunes et de femmes (600 membres). Ces groupements ont mobilisé les agrégats nécessaires pour la construction de poulaillers.

+22%
de 2014 à 2018



✓ PROGRAMME DE FOURNITURE DE POUSSINS D'UN JOUR

à partir de la Côte d'Ivoire pour les aviculteurs de la Guinée forestière. Ce programme n'a pas pu démarrer en 2016 en raison de l'éclatement de foyers de grippe aviaire en Côte d'Ivoire.



✓ PROGRAMME D'AMÉLIORATION DE L'ALIMENTATION ANIMALE :

consiste en la construction de deux usines d'aliments pour animaux à travers le secteur privé.



+16.25%
du cheptel de
2014 à 2018

UNE NOUVELLE DYNAMIQUE DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE

12 000
pêcheurs
Actifs

27
Préfectures
actives dans la pisciculture

3600
pisciculteurs en activité

1600 ha
de surface de production

A son arrivée au pouvoir en 2010, le Président de la République a instruit la mise en place d'un plan stratégique qui vise à valoriser les ressources halieutiques. C'est dans cette optique que le cadre juridique a été renforcé en 2015 avec la :

- Révision du Code de la pêche maritime,
- Révision du Code de la pêche continentale,
- Adoption d'un nouveau Code de l'aquaculture,

La surveillance des côtes a également été renforcée, notamment, en créant une préfecture maritime chargée d'arraisonner les navires en infraction. L'introduction en 2014 des documents sécurisés a éliminé le risque de fraude dans l'obtention des licences de pêche. Depuis 2017, la Guinée est aussi membre du groupe consultatif international de l'Initiative pour la transparence des pêches (FiTI).

Avec 12 000 pêcheurs actifs, qui exploitent 7 000 embarcations (motorisées ou non) la pêche artisanale reste encore la plus prévalente. En 2016, le Président de la République a initié le Projet d'Appui au Développement de la Pêche Artisanale (PADEPA), qui consiste à doter les pêcheurs artisans d'équipements de pêche adéquats pour améliorer la rentabilité de leurs activités. Ce projet a permis la création d'un chantier naval de construction annuelle de 500 barques (pirogues) en fibre de verre de 15m de longueur et 2,55 m de largeur, ayant une durée de vie moyenne de 15 ans contre les 2 à 6 ans de vie moyenne des barques en bois.

Le Gouvernement a encouragé la forte croissance de la pisciculture ces dernières années. En ont découlé des résultats probant:

La transformation pour maximiser l'essor de l'élevage et de la pêche

Les unités de traitement et de conditionnement de poissons se sont multipliées en Guinée. La société Sonit Pêche dispose de 17 000 tonnes de capacité de stockage sur des terrains d'une superficie de 16 000 m² dans le quartier de Coronthie à Conakry et d'une capacité globale de stockage de 120 tonnes de produits halieutiques situés à Conakry (Coléah, Bellevue) et à Kamsar. Ces investissements ont permis d'améliorer le conditionnement des produits de la pêche et d'accroître fortement les exportations de poissons.

L'essor du développement rural, central à la vision de développement du Gouvernement

Le Gouvernement guinéen a pour vision d'atteindre l'autosuffisance alimentaire d'ici 2020, la sécurité alimentaire d'ici 2035 pour enfin devenir une puissance dans le domaine du développement rural en 2035. Il entend matérialiser cette vision à travers :

- Ø Une culture industrielle ciblée ;
- Ø Une industrie agricole ;
- Ø Une diversification de la production ;
- Ø Un développement du marché ;
- Ø Une technologie de traitement et de nutrition ;
- Ø Une production animale / nourriture ;
- Ø Des infrastructures (contrôle de l'eau, accès amélioré, stockage) ;
- Ø La restructuration, la professionnalisation et l'approche sectorielle.

DES INITIATIVES PRÉSIDENTIELLES POUR PROMOUVOIR LA PÊCHE ET L'AQUACULTURE

V PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA CREVETTICULTURE
dans le cadre de partenariats publics-privés (collaboration japonaise) ;

V CONSTRUCTION DE CENTRES TECHNIQUES PISCICOLES DANS LES QUATRE RÉGIONS NATURELLES :

Démarré en 2018 en PPP avec les israéliens, ce projet installera des centres à N'zérékoré, Macenta, Kankan, Kouroussa, Mamou, Labé, Kindia et Boffa. La phase pilote débute à Kankan.

V PROJET DE PISCICULTURE COMMERCIALE ET FAMILIALE (PISCOFAM)
dans 8 préfectures de la Guinée Forestière, 2 préfectures de la Haute Guinée, 5 de la Basse Guinée (pisciculture de mangrove) et 2 de la Moyenne Guinée en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) ; Démarrage en mars 2019

V PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ARTISANALE (PADEPA)

créera en trois ans 19 500 emplois à travers le chantier naval de construction de barques en fibres de verre équipées de moteurs hors-bord ;

V DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION
et de commercialisation sur le marché intérieur ;
d'adaptation et d'intégration basées sur les écosystèmes des exploitations agricoles et des plans d'eau ;

V PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT AQUACULTURE AGRO ÉCOLOGIQUE :

initié en 2018 et démarré par la création de l'Agence Nationale de l'Aquaculture de Guinée en juillet 2018. Basé sur les expériences développées en Guinée forestière, ce programme va améliorer la disponibilité et l'accessibilité des produits aquacoles selon les normes écologiques. Soutenus par l'AFD, l'APDRA, le CIRAD, la FAO et le World Fish center, ce programme va toucher toutes les préfectures de la Guinée forestière et Kérouané, Siguiri, Faranah, Mamou, Dalaba, Télémélé, Lélouma, Kindia, Boké, Boffa, Koundara, Forécariah ;

V PROJET DE DIVERSIFICATION AQUACOLE VILLAGEOISE

(crevette, huîtres et écrevisses) : ce projet concernera les localités de Dubreka, Coyah, Boké, Boffa, N'Zérékoré et Yomou ;

V PISCICULTURE EN HAUTE MER.

Ce projet a été initié en 2018 pour la production des espèces marines en cages flottantes pour l'exportation et la vente sur le marché national. La production sera faite en Basse Guinée à travers un PPP qui aura charge d'assurer le transfert de compétence aux partenaires guinéens (jeunes entrepreneurs aquacole) ;

V MISE EN PLACE D'UNE CENTRALE D'APPROVISIONNEMENT

en intrants de pêche ;

V PROMOTION DE L'EXPORTATION DES POISSONS FUMÉS ;

V CONSTRUCTION D'UNITÉS DE TRAITEMENT DE POISSON RÉPONDANT AUX NORMES DE QUALITÉ ;

V IMPLANTATION D'UNITÉ DE FABRICATION DE MATÉRIELS D'EMBALLAGES ;

V EMPOISSONNEMENT DES ÉTANGS/MARRES/RETENUES D'EAU À TRAVERS LA COOPÉRATION GUINÉE - CÔTE D'IVOIRE.



**MINISTÈRE EN CHARGE DES INVESTISSEMENTS
ET DES PARTENARIATS PUBLICS PRIVÉS**

République de Guinée
Travail - Justice - Solidarité

Head office:
Corniche Nord
Société Navale 5ème étage
Conakry

